FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE

PROPOSITIONS POUR RENOUVELER LES POLITIQUES CULTURELLES

Suite au séminaire du mercredi 16 décembre

« Les politiques publiques ont-elles failli ? »

SYNTHESE

Le séminaire organisé par la FNCC le mercredi 16 décembre à l'Hôtel de Ville de Paris sur le thème "Les politiques publiques ont-elles failli?" a réuni une cinquantaine de participants : élus, professionnels, représentants de l'Etat.

Marqué par les attentats de janvier et de novembre 2015 et par l'écho d'impuissance ou de sidération qu'ils ont provoqué chez les acteurs culturels mais aussi par la conscience que la société attend plus que jamais une réponse culturelle, cette réflexion croisée a mis à jour à la fois :

- des nécessités de thématiques de réflexion globale sur la légitimité des politiques culturelles publiques,
- des impératifs de renouvellement de la gouvernance culturelle,
- une affirmation de la pertinence de la notion des "droits culturels" et de leur nécessaire interrogation quant à leurs implications concrètes,
- l'horizon d'un travail davantage en prise avec les personnes et les initiatives citoyennes
- et l'identification d'un certain nombre d'outils particulièrement adaptés pour renouveler les politiques culturelles publiques.

Ci-après, une synthèse des principales propositions en vue de construire « une légitimité de pensée commune » (Florian Salazar-Martin, président de la FNCC). Synthèse destinée à être complétée, enrichie pour servir de trame à une réflexion à mener sur le long terme. Vers un "livre blanc" des politiques culturelles ?

*

Comme en préambule

Au lieu d'être dans la résistance et la crainte – on parle juste de garder, de pérenniser, de sanctuariser , il faut tout au contraire inventer de nouvelles démarches et préserver la potentialité de l'inattendu, être capable de l'accepter.

De nombreuses initiatives existent, mais il faut un discours politique pour les porter tant au niveau local que national. Où parle-t-on du partage du pouvoir de l'invention ? Ce qui est fait ne se sait pas. Qui en parle ?

Dépasser les crispations et des corporatismes – ce qui est difficile – et ne pas confondre la défense des acquis avec l'intérêt culturel général.

Réflexions nécessaires

L'ensemble des thèmes listés ici pourrait faire l'objet d'un cycle de rencontres pour partager les réflexions.

Interroger l'idéal du libre partage des différences : aspects positifs (émancipation), négatifs (exigence trop haute, rejet vers le communautarisme).

La culture est neutre, porteuse de rencontre mais aussi d'exclusion, d'esprit critique mais aussi de propagande, d'excellence mais aussi d'intimidation, d'engagement humaniste mais aussi d'intérêt personnel et marchand.

Il y a des interrogations qui ne sont pas interrogées, une approche trop univoque et positive sur les vertus de la culture.

Echec de la démocratisation culturelle ? Ne démocratise-t-on pas une référence, une révérence et non la reconnaissance de chacun ?

Réfléchir là où nous ne nous sommes pas interrogés et notamment sur cette question : peut-on être égaux face à la culture et inégaux dans la société ?

La politique culturelle n'a-t-elle pas failli à contrer le marché ?

La finalité des politiques en faveur des arts et de la culture est politique. Si on se bat pour la culture, c'est parce qu'on est porté par une finalité émancipatrice pour la société.

La construction de l'avenir naît du dissensus. Il faut de la confrontation sur les questions qui sont dissensuelles : la diversité, les droits culturels, la répartition de la richesse dans les filières culturelles, sur les territoires, etc. Sortir la réflexion du principe de consensualité des enjeux culturels : mettre à jour les différences entre sensibilités politiques, entre responsables politiques et professionnels.

Droits culturels

Documents de référence : la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (Unesco 2001), la Convention sur la diversité culturelle (Unesco, 2005)

Les droits culturels constituent une véritable piste de réflexion. C'est une notion qui apporte un élan.

Aborder la question des droits culturels sans que cela ne devienne un slogan : comment changer de paradigme ? Traduire concrètement ce que signifient les droits culturels pour les politiques publiques et la manière de les décliner.

Réinventer ensemble les politiques culturelles par une mise à jour de la devise républicaine enrichie de la notion de "droits culturels".

Les droits culturels sont des outils nécessaires face au constat que toutes les politiques culturelles vont aujourd'hui dans le sens contraire de la défense de la diversité. Les droits culturels : une manière d'éviter l'action normalisatrice sur la création, de favoriser la diversité de la création.

Gouvernance

Comment collaborer avec le ministère de la Culture ? Comment renouveler la concertation entre les professionnels et l'Etat, entre les collectivités et l'Etat ?

Les nouveaux territoires issus de la réforme territoriale doivent être appréhendés comme une occasion à saisir. Par exemple, la définition de l'intérêt métropolitain concerne-t-elle les gros équipements ou, au contraire, les projets singuliers afin de ne pas perdre en diversité ?

Avant tout créer des endroits de dialogue, des lieux de partage sans attendre d'initiative institutionnelle venue de l'Etat, des régions ou des métropoles.

Entendre la forte demande de transversalité et d'engagement conjoint de l'Etat et des collectivités.

Créer des lieux de dialogue pour associer les politiques et les professionnels.

L'avenir est lié à l'ensemble de la mobilisation transversale des politiques publiques en complémentarité avec les initiatives citoyennes et les acteurs économiques.

Les personnes

Documents de référence : le document d'orientation politique de la FNCC, la Recommandation sur la participation culturelle (Unesco, Nairobi), la Convention sur l'apport du patrimoine culturel (Conseil de l'Europe, Faro)

Auparavant, on privilégiait l'œuvre. Maintenant on veut privilégier la personne, pour faire société. Comment faire ? Cerner l'enfermement des personnes dans la souffrance.

Chacun doit pouvoir accéder aux équipements culturels non seulement comme spectateur mais comme acteur.

Les politiques de demain ne pourront se limiter à préserver un service public de la culture. Il faudra aussi accompagner les initiatives citoyennes.

Travailler avec les personnes : l'espoir vient de chacune d'elles, par exemple des migrants, porteurs d'une grande richesse.

Outils.

Organiser des états généraux, dans la durée.

Mobiliser l'énorme potentiel que constituent les médiathèques : ce sont de nouvelles maisons de la culture (cf. le rapport de la sénatrice Sylvie Robert et la notion d'"agorathèque" : un espace de vie politique participative).

Envisager de véritables conventions de développement territorial qui aillent au-delà des politiques catégorielles et qui soient politiquement assumées dans le cadre de l'exercice de la responsabilité culturelle publique.

S'appuyer sur les secteurs culturels les moins reconnus – arts de la rue, du cirque, musiques actuelles – qui sont les meilleurs partenaires pour la mise en œuvre des droits culturels.

Changer la mécanique des responsabilités en tenant compte de la diversité des origines, des sociologies, des artistes. On ne reconnaît pas la force du nomadisme des artistes ni la vitalité de la diversité. Le monde politique est devenu gestionnaire.

Donner une responsabilité immédiate aux moins de 25 ans et aux artistes largement exclus de la responsabilité de gouvernance.